

Articles parus le 3 février 2014

## Déchets ménagers dangereux: comment s'en débarrasser?

Lors du Grenelle de l'environnement en 2007, les discussions avaient débouché sur la création de plusieurs éco-organismes.



Chaque déchetterie dispose de ce type de bacs comme ici à la déchetterie de Cran-Gevrier. Chacun d'eux correspond à un type de produits ménagers à rapporter. Photo LeDL/K.S

L'un d'eux, "Eco DDS", vient d'entrer en vigueur le 1er janvier 2014. Il est chargé de financer la récupération des déchets ménagers dangereux.

Depuis un mois, la C2A est désormais partenaire de cet éco-organisme et veut sensibiliser à nouveau sur la récupération des déchets.

Une collecte uniquement pour les produits ménagers

Avant le 1er janvier, la Communauté d'agglomération prenait en charge elle-même la gestion des déchets à hauteur de 70000 euros par an. Dorénavant, "Eco DDS" finance cette initiative grâce à une taxe sur les produits ménagers dangereux.

Mais quels déchets les citoyens doivent-ils rapporter en déchetterie? «Il faut amener tous les produits issus de l'industrie chimique, prévient Valérie Laurent, responsable du service des déchets au C2A. Par exemple, les solvants, les désherbants, le white-spirit ou les pastilles de chlore pour la piscine. En clair, tout ce qui est liquide, pâteux ou en poudre». Des produits que l'on trouve généralement dans le garage, la cave, sous l'évier ou dans l'abri de jardin.

«En revanche, tous les produits ménagers courants comme le liquide vaisselle ne sont pas à amener en déchetterie. On peut les mettre à la poubelle», poursuit-elle.

Tous les déchets ménagers doivent être déposés dans leur emballage d'origine pour limiter la nocivité du produit. «Les gens ne se rendent pas toujours compte de la dangerosité de certains composants», alerte Gilles François, vice-président de la C2A.

Celui-ci insiste aussi sur le fait que seul les produits ménagers sont acceptés en déchetterie. Les déchets produits par les activités professionnelles doivent être amenés dans les centres de tri privés (Excoffier, Vignier).

«On doit se soucier de l'élimination des déchets»

Selon la Communauté d'agglomération, la sensibilisation sur la collecte des déchets ménagers a fonctionné. Ainsi, 108 tonnes de produits dangereux ont été ramenées en déchetterie en 2013, contre 72 en 2003.

«Nous ne faisons pas une communication globale, assure Gilles François. Nous sommes davantage dans une communication quotidienne. On doit se soucier beaucoup plus de l'élimination des déchets». Le but étant que de moins en moins de produits dangereux soient jetés dans la nature ou à la poubelle.

En déchetterie, ceux-ci sont en effet triés en neuf catégories. Chacune d'entre elles est ensuite transportée

dans un centre de regroupement pour être incinéré ou traité chimiquement.

Du travail de longue haleine qui commence par un geste simple.

## **Des éco-organismes pour (quasiment) tout type de déchets**

La plupart des éco-organismes en activité aujourd'hui en France ont été créés depuis 2007 et le Grenelle de l'environnement.

Il s'agit de sociétés privées reliées aux pouvoirs publics. Elles ont pour mission de s'occuper de la fin de vie des équipements ménagers. Leur vocation n'est pas de faire des bénéfices mais de répondre à un intérêt public. Avant d'obtenir le droit de collecter les déchets, les sociétés doivent prouver qu'elles disposent des moyens financiers, structurelles et de communication pour assurer leur mission.

"Ecologic" s'occupe par exemple du recyclage des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (DEEE), "Recyclum" de la fin de vie des lampes, "Eco-Emballages" des emballages ménagers, "Cyclamed" des médicaments, "Eco-TLC" du textile ou encore "Eco-DDS" des Déchets Diffus Spécifiques (DDS) (voir article ci-contre).

Il existe plus d'une vingtaine de ces structures pour lutter contre la pollution et le gaspillage des ressources naturelles.

Mais quelques secteurs ne disposent pas de ces éco-organismes. Les automobiles, les bouteilles de gaz et les cartouches d'impression bureautique, notamment, ne sont pas encore promis au recyclage à la fin de leur vie.

Compte tenu des efforts à faire en terme d'environnement, ceux-ci devraient sûrement bientôt voir le jour.

